

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

---

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le 13 mai 2019 à 18h30, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Normand Angers et François Jean.

Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, est absent de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-222**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ;

CONSIDÉRANT la réception de l'accusé de réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions du Code municipal du Québec, incluant le projet d'ordre du jour suivant;

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

### **D'ORDRE DU JOUR**

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Période de questions – Ordre du jour
- 1.3 Approbation – Procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 13 mai 2019
- 1.4 Adoption – Second projet – Règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4
- 1.5 Autorisation – Contribution financière – Paroisse Trinité-sur-Richelieu de Beloeil – Soirée annuelle de reconnaissance des bénévoles
- 1.6 Autorisation – Permis de sollicitation – Via Capitale Platine de Beloeil pour l'organisme le Grain D'Sel
- 1.7 Période de questions
- 1.8 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **Période de questions – Ordre du jour**

---

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la Municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-223**

Approbation du procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 13 mai 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et lu le procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 13 mai 2019 à 18h00 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 13 mai 2019 à 18h00 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-224**

Adoption – Second projet – Règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par madame Nadine Noizelier, conseillère, lors de la séance extraordinaire du 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 382-22-2019 lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'avis public d'une séance de consultation sur le projet de règlement, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance publique de consultation le 13 mai 2019 à 18h00, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 382-22-2019;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette séance publique de consultation, il y a lieu d'adopter, le second projet de règlement numéro 382-22-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le second projet de règlement numéro 382-22-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone C-4.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-225**

Autorisation – Contribution financière – Paroisse Trinité-sur-Richelieu de Beloeil – Soirée annuelle de reconnaissance des bénévoles

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue le 1<sup>er</sup> mai 2019 de la Paroisse Trinité-sur-Richelieu de Beloeil dans le cadre de la soirée annuelle de reconnaissance des bénévoles;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires reliées à l'adoption d'un budget équilibré;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier dans son rapport daté du 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise qu'un montant de 100 \$ soit versé à la Paroisse Trinité-sur-Richelieu de Beloeil, dans le cadre de la soirée annuelle de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 5 juin 2019.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-226**

Autorisation – Permis de sollicitation – Via Capitale Platine de Beloeil pour l'organisme le Grain D'Sel

---

CONSIDÉRANT la demande de sollicitation de Via Capitale Platine Beloeil qui désire faire du porte à porte sur notre territoire les 18 et 19 mai 2019 pour vendre des billets pour la Course de canards de La Vallée-du-Richelieu dans le but de soutenir l'organisme à but non lucratif le Grain D'Sel;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 296-01-2006 de la municipalité de McMasterville concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants qui oblige toute personne qui exerce une activité à ce titre d'obtenir, pour la période d'activité prévue, un permis délivré par la municipalité, au coût de 100 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit règlement, un organisme local sans but lucratif peut obtenir un permis sans frais, sur permission spéciale du Conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Marie-Pierre Tremblay, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, dans son rapport daté du 7 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'émission d'un permis de sollicitation, sans frais, à Via Capitale Platine Beloeil qui désire faire du porte à porte à McMasterville les 18 et 19 mai prochain pour vendre des billets pour la Course de canards de La Vallée-du-Richelieu dans le but de soutenir l'organisme sans but lucratif le Grain D'Sel, et ce, conditionnellement au respect des conditions énumérées au règlement numéro 296-01-2006 concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants.

« ADOPTÉE »

#### **Période de questions**

---

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la Municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-227**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,  
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier  
APPUYÉ par monsieur Normand Angers  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 18h38.

« ADOPTÉE

Le maire,

La directrice des Services juridiques  
et greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère

---